

Commande d'eID HIN pour l'accès à Mon Dossier Santé pour les professionnels de santé en cabinet (processus générique)

L'accès au DEP (Dossier Électronique du Patient, appelé Mon Dossier Santé à Neuchâtel) exige l'utilisation d'un Moyen d'identification Électronique (MIE) proposé par un fournisseur certifié selon la loi sur le dossier électronique du patient (LDEP). HIN AG est l'un des fournisseurs actuellement certifiés pour ces identités permettant l'accès au DEP, qui sont appelées « eID »).

Deux cas de figure peuvent se présenter :

1. Vous disposez déjà d'une eID HIN :

- a. De moins d'un an : aucune démarche n'est à entreprendre auprès de HIN. L'e-ID fournie est déjà compatible avec les services DEP et donc utilisable sur Mon Dossier Santé.
- b. De plus d'un an ayant été émise sans identification vidéo : cette identité peut être élevée au niveau de confiance requis par la LDEP par le biais d'une procédure dite « step-up ». À cette fin, l'identité de la personne doit être vérifiée au moyen d'une identification vidéo (pièce d'identité en cours de validité + connexion internet nécessaires - <https://www.hin.ch/fr/hin-anschluss/videoidentifikation/>). Veuillez noter que cette procédure dure de 10 à 15 minutes et est gratuite.

2. Vous ne disposez pas encore d'une eID HIN :

- a. Une identité compatible DEP peut être obtenue à cette adresse : <https://www.hin.ch/fr/product-finder/>

D'autres informations complémentaires sont disponibles sur le site d'HIN AG à l'adresse suivante :

<https://www.hin.ch/fr/hin-anschluss/idp/>